



Clémence Royer

Groupe de Libre Pensée  
« Clémence Royer »  
de St Herblain

tel : 06 84 35 15 79

Email : [lp.clemence44@gmail.com](mailto:lp.clemence44@gmail.com)

<http://lp44clemence.wordpress.com/>

## Invitation

***La loi Debré, mère de toutes  
les lois antilaisques !***

**Présentation de Jean-Paul Charaux  
Président du groupe « Clémence Royer »**

Le groupe de la Libre Pensée « Clémence Royer » vous  
invite à une **réunion ouverte** :

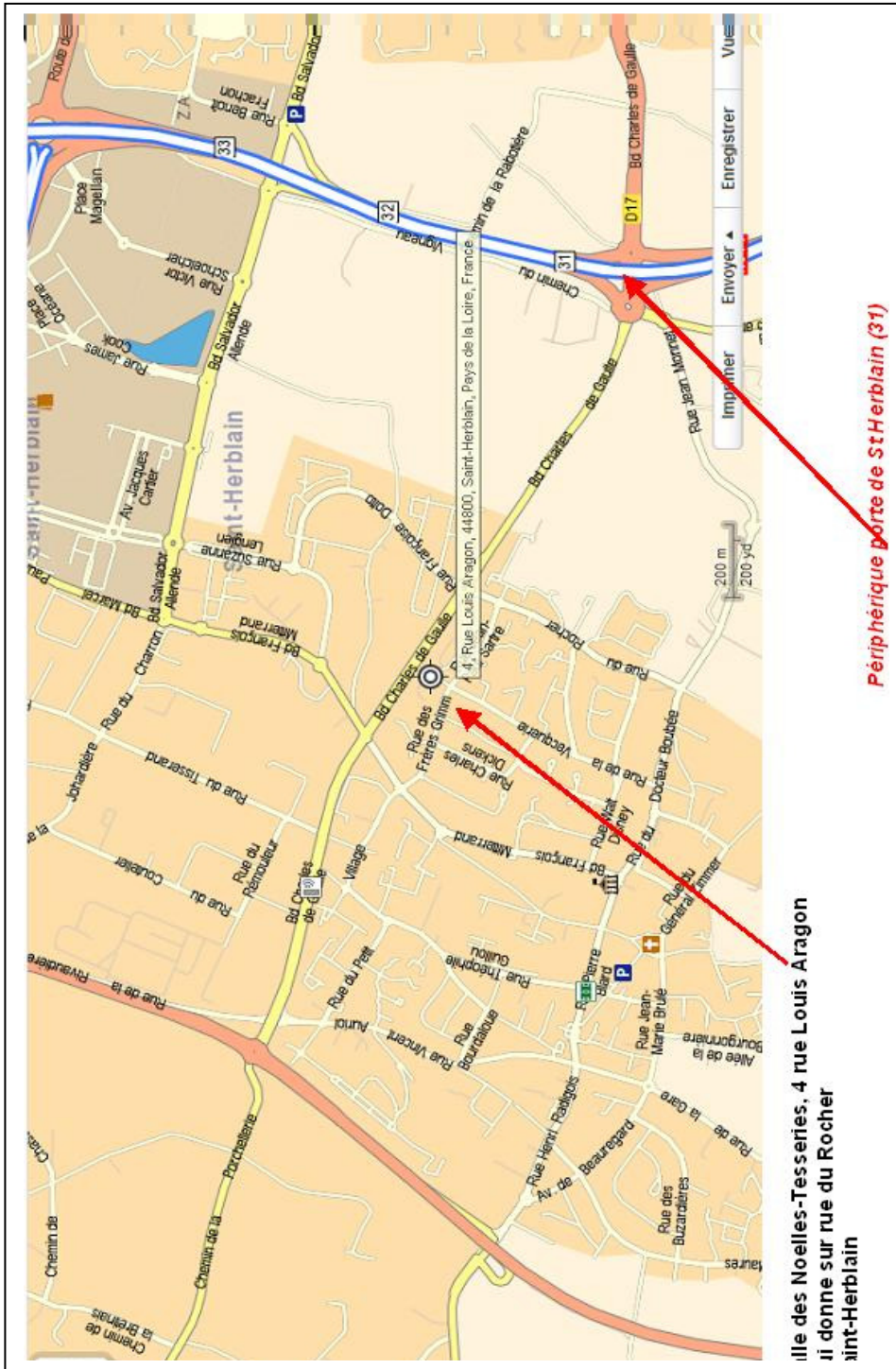
**le mercredi 9 mars 2016 à 19h30  
Salle des Noëles Tesseries,**

*4 Rue Louis Aragon à Saint-Herblain. (Plan ci-contre)*

Cette réunion est destinée à présenter les travaux en cours et  
les discussions habituelles du groupe « Clémence Royer »  
mais aussi de réfléchir, au gré de l'actualité, sur les questions  
que pose notre société d'aujourd'hui.

*Un pot de l'amitié conclura cette rencontre...*

Contact : [lp.clemence44@gmail.com](mailto:lp.clemence44@gmail.com) ou 06 84 35 15 79



# La loi Debré, mère de toutes les lois antilaïques !



Clémence Royer

**En 1959, la Loi Debré est votée et la boîte de Pandore s'est ouverte.** Depuis, des milliards de francs, puis d'euros, sont détournés pour financer l'enseignement privé. Ce sont autant de milliards qui ont dessaisi l'École de la République dans son rôle de service public.

On peut estimer, au bas mot, que plus de 500 milliards d'euros ont été ainsi détournés durant ces 57 années, sans compter les financements des diverses collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux, municipalités..).

A titre d'exemple, le budget de l'Etat 2016 prévoit pour le seul enseignement privé une dépense de 7 205 523 579 € !

La loi Debré, qui a permis progressivement le financement public de l'enseignement privé au bénéfice des religions, est une attaque fondamentale à la loi de 1905. La laïcité, c'est la liberté de conscience et en même temps la neutralité de l'Etat vis-à-vis de toutes les confessions. La religion est et doit rester une affaire privée. « *L'État chez lui, l'Église chez elle* » proclamait Victor Hugo !

C'est pourquoi la Libre Pensée a toujours porté ce serment pris le 19 juin 1960 à Vincennes d'œuvrer par tous les moyens à l'abrogation de cette loi et d'« obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse »

**Le groupe de Libre Pensée Clémence Royer se propose de poursuivre cette discussion et ce combat, sous la forme d'un libre débat ouvert à tous.**

## Le Serment

« Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France, représentant 10.813.697 Français et Françaises de toutes origines et de toutes opinions ayant signé la pétition solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959, faisons le serment solennel :

- De manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation ;
- De lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;
- Et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

**Le 19 juin 1960, 400 000 manifestants porteurs de plus de 10 millions de pétitions font le serment !**

**5 décembre 2015, 10 000 participants à l'appel de la Libre Pensée, pour la défense de la loi de 1905 et l'abrogation de la loi Debré**

